



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 39255

Texte de la question

M. Alain Cousin attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur le problème du dépistage de la surdité. En France, 5,2 millions de personnes souffriraient de pathologies auditives soit près de 9 % des Français ; or, au regard du vieillissement de la population, ce chiffre risque de croître rapidement. De plus, les surdités mal prises en charge provoquent des désinsertions sociales et professionnelles réelles. Le ministère tente d'informer les jeunes sur les risques auditifs et le remboursement des audioprothèses a été amélioré mais un travail énorme reste à faire en matière de lutte et de prise en charge des troubles de l'audition. Il lui demande quelles mesures il entend prendre et si un dépistage précoce auprès des enfants ne pourrait être envisagé par l'intermédiaire des services de PMI.

Texte de la réponse

Les altérations de l'audition touchent effectivement une part importante de la population et la place qu'on lui accorde dans le rapport annexé au projet de loi relatif à la politique de santé publique est encore importante malgré cette suppression. C'est ainsi que le rapport annexé au projet de loi transmis au Parlement comprend deux objectifs visant à prévenir leur survenue en réduisant l'exposition aux nuisances sonores, dans l'environnement général (objectif 24) et dans l'environnement professionnel (objectif 16), ainsi qu'un objectif visant à améliorer le dépistage et la prise en charge précoces de l'ensemble des atteintes sensorielles auditives et visuelles de l'enfant, en maternité, entre 9 et 12 mois, et en milieu scolaire (objectif 67). Il reste que la fréquence des troubles de l'audition, notamment liés à l'âge, pose un problème qu'il convient de prendre en compte avec attention, compte tenu des conséquences de ces troubles sur l'activité des personnes touchées. En France, comme, globalement, dans les autres pays industrialisés, on considère que les deux tiers des adultes de plus de 50 ans estiment ne pas entendre correctement, que près de la moitié rencontrent de réelles difficultés de compréhension dans les conversations, mais que seulement 40 % des personnes qui pourraient bénéficier d'un appareillage prothétique sont actuellement appareillés. Le Gouvernement examinera avec attention les amendements déposés sur ce thème. En tout état de cause, la formulation de l'objectif adopté en première lecture au Sénat devait être précisée. Les dernières étapes du débat parlementaire devraient en donner l'occasion.

Données clés

Auteur : [M. Alain Cousin](#)

Circonscription : Manche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39255

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mai 2004, page 3438

Réponse publiée le : 20 juillet 2004, page 5596